

## Compte rendu de réunion du conseil municipal

*Séance du mardi 17 novembre 2020*

Le **mardi 17 novembre 2020** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 10 novembre 2020, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine, GOULET Olivier, DESVAGES Serge, LÉBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, BOULLOT Jean-Louis, LIENARD Edwige, TORCHIO-BRIARD Marlène, GAUTIER Christelle, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, BOUILLON Magali, ASSELIN Grégory, GIRAULT Natacha, MARIE Romain, VILLAIN Laëtitia, LEREBOURS Marie-Astrid, BAISNÉE Gabriel, LEVEZIEL Adeline, ENÉE Jennifer, LECOEUR Benjamin, TROUINARD Aurélie, HOREL-DELVILLE Chantal, HERVIEU Jean-Claude

Absent excusé : ENGUERRAND Roger

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 26

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de voix délibérantes : 26

M. CATHERINE Gabriel a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Suite à la démission de M. Jean-Pierre MALLE en date du 31 octobre 2020, et conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral prévoyant que "*Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* », Madame Chantal HOREL DELVILLE est conseillère municipale.

Monsieur le Maire déclare Mme Chantal HOREL DELVILLE installée dans ses fonctions.

Suite à la démission de M. Gabriel BAISNEE reçue par Monsieur le Maire le 12 novembre 2020, et conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral prévoyant que "*Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* », Monsieur HERVIEU Jean-Claude est conseiller municipal.

Monsieur le Maire déclare M. HERVIEU Jean-Claude installé dans ses fonctions.

✓ Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il s'agit aujourd'hui de M. CATHERINE Gabriel.

✓ D-2020-118 : Validation du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2020

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre dernier, les membres du conseil municipal l'adoptent à l'unanimité des membres présents.

✓ D-2020-119 : Logements communaux : remboursement de caution

Vu le bail signé entre Mme LAMPRIERE Dominique et la commune de Bourgvallées en date du 15/05/2020,

Vu le départ effectif de Mme LAMPRIERE depuis le 31/10/2020,

Vu l'état des lieux réalisé qui n'apporte aucune observation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de restituer la caution d'un montant de 320.00 € à Mme LAMPRIERE.

✓ D-2020-120 : Avis sur enquête publique (extension d'un élevage laitier et révision du plan d'épandage par l'EARL du Hamel Valois)

L'EARL du Hamel Valois, dont le siège social est situé au lieu-dit « le Hamel Valois » à La Haye Bellefond, a pour projet l'exploitation d'un élevage laitier de 330 vaches à la dite adresse, ainsi que la mise à jour de son plan d'épandage. Une enquête publique sur ce projet est actuellement en cours (du 16 novembre 2020 au 14 décembre 2020 inclus) en mairie de La Haye Bellefond.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Après avoir entendu la présentation faite par monsieur le Maire, le conseil municipal, avec 1 abstention, émet un avis favorable sur le projet ci-dessus énoncé.

✓ D-2020-121 : CCAS : nomination d'un nouveau membre suite à une démission

Vu la délibération D-2020-063 en date du 16 juin 2020, portant nomination des membres du CCAS,

Considérant la démission de M. MALLE Jean-Pierre, il convient de nommer un nouveau membre élu au sein du CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit comme nouveau membre de la Commission Administrative du CCAS : Mme GAUTIER Christelle

Ainsi, le CCAS se compose des membres suivants :

1. GAUTIER Christelle
2. LEBOUVIER Alain
3. ENGUERRAND Roger
4. TROUINARD Aurélie
5. BOULLOT Jean-Louis
6. LIENARD Edwige
7. BOUILLION Magali
8. GUIHENEUC Régine

✓ D-2020-122 : Salle d'activités multiples : travaux supplémentaires

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux supplémentaires suivants concernant les travaux de construction de la salle d'activités multiples :

- Entreprise BOUTTE : le devis présenté lors de la réunion du 20 octobre concernant les travaux d'enrobés s'élevait à 44 070 €. Suite à une modification de travaux, un nouveau devis est présenté en remplacement, il s'élève à 48 200 €
- Entreprise BOUTTE : mise en place d'un puits d'infiltration au niveau du plateau scolaire pour un montant de 8 653.00 € HT
- Entreprise BOUTTE : mise en place d'un puits d'infiltration à l'entrée du chemin pour un montant de 2 758.00 € HT. *Après vérification, ces travaux sont déjà compris dans le devis de 21 877.20 € voté le 08/09/2020 (délibération D-2020-080) concernant l'enrochement.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les devis ainsi présentés.

✓ D-2020-123 : Travaux de construction de la salle d'activités multiples : avenant au marché

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/05/2017 décidant de reprendre sous maîtrise d'ouvrage communal le projet de Saint-Lô agglo de construction d'une salle multi-activités et sportives sur la commune de Bourgvallées,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26/06/2018, décidant la construction d'une salle multi-activités et sportives et approuvant le plan de financement,

Vu la délibération du 23 avril 2019 retenant les entreprises de travaux,

Considérant les demandes d'évolutions de travaux,

L'avenant suivant est proposé :

- Lot 7 : entreprise GOUELLE – avenant n°1 : 1 461.20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant ainsi proposé.

✓ D-2020-124 : Travaux de construction du cabinet médical : avenants aux marchés

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/09/2019 retenant le cabinet d'architecte ALOUANE pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du cabinet médical,

Vu la délibération du 21 janvier 2020 retenant les entreprises de travaux,

Considérant les demandes d'évolutions de travaux,

Les avenants suivants sont proposés :

- Maîtrise d'œuvre : ALOUANE – avenant n°2 : + 5 241.62 € HT
- Lot 5 : entreprise ORQUIN - avenant n°1 : + 3 600.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant de 3 600 € pour le lot 5 – entreprise ORQUIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 5 voix pour, 4 voix contre et 17 abstentions, adopte l'avenant n°2 pour le maître d'œuvre M. ALOUANE.

✓ Cabinet médical : fixation du loyer de la kinésithérapeute

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la kinésithérapeute qui devait venir s'installer dans le cabinet médical a pris la décision de rester sur la commune où elle exerce actuellement.

Les membres du conseil municipal décident alors de rechercher activement un professionnel prêt à venir s'installer sur la commune dès que possible.

Le montant du loyer sera fixé lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

✓ D-2020-125 : Tableau des effectifs : suppression de postes devenus vacants

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 13 octobre 2020,

Vu la délibération en date du 22/01/2019 adoptant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer :

- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h/35h) en raison de l'avancement de grade d'un agent
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (27h/35h) en raison de la suppression du besoin (nouvelle répartition des tâches)
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en raison du départ à la retraite d'un agent
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29h30/35h) en raison du départ à la retraite d'un agent
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (10h05/35h) en raison de l'impossibilité d'un avancement de grade initialement prévu
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (29h30/35h) en raison de l'impossibilité d'un avancement de grade initialement prévu
- Un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (27h/35h) en raison de l'augmentation du temps de travail d'un agent
- Un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (18h/35h) en raison de l'augmentation du temps de travail d'un agent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

✓ Numérotation d'habitations au Mesnil Herman

Fabienne LECLER fait part d'un projet de numérotation d'habitations sur la commune déléguée du Mesnil Herman.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Cependant, la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Aucune délibération n'est donc nécessaire s'agissant de la numérotation de ces habitations.

✓ Présentation du budget 2020

Fabienne LECLER fait une présentation globale du budget aux membres du conseil municipal.

✓ Compte-rendu des commissions

Gabriel CATHERINE fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux au logement de Gourfaleur sont presque terminés
- La réunion de réception de l'Espace Bourgvallées est prévue le mardi 8 décembre
- Les travaux d'extension du cabinet médical se terminent
- Le dossier d'appel d'offres pour la création du nouveau cimetière de Saint Romphaire va être déposé jeudi 19 novembre (date limite de réception des offres : 17/12/2020)
- Suite à la visite des logements communaux, la commission a constaté des besoins de rénovation énergétique dans plusieurs bâtiments. Des devis sont en cours pour des changements de menuiseries et de radiateurs.
- Concernant le diagnostic des bâtiments communaux, une rencontre doit avoir lieu prochainement avec l'architecte en charge du dossier.
- Les travaux de maçonnerie et de charpente sur les églises sont terminés. Il reste à présent les réparations de vitraux à effectuer.

Catherine DESHAYES propose de réunir la commission des affaires scolaires le jeudi 3 décembre. La date reste à confirmer.

Elle fait un point sur la rentrée d'octobre, avec la mise en place du protocole sanitaire renforcé, impliquant notamment une nouvelle organisation des services de cantine : les enfants de maternelle mangent au premier service, et les enfants du CP au CM2 (qui portent à présent tous un masque) mangent au deuxième service.

Elle informe également le conseil municipal que, suite au signalement qui a été fait à l'inspection concernant la multitude de remplaçants dans la classe de CM1/CM2 depuis la rentrée de septembre, nous venons d'apprendre qu'un remplaçant fixe a été nommé jusqu'au 11 février.

Serge DESVAGES informe le conseil municipal que la maquette du bulletin d'informations est en cours de finalisation. L'édition sera prête courant décembre.

Olivier GOULET fait part au conseil municipal que des comparatifs sont en cours concernant l'achat d'une machine ou une prestation de service pour l'entretien du sol sportif de l'Espace Bourgvallées.

Concernant la traversée du bourg de Saint Samson de Bonfossé, LMO doit envoyer un devis prochainement suite aux modifications de travaux.

✓ Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré, en présence de Jacky LERENARD, Madame le Maire de la commune d'Isigny-Le-Buat. Cette rencontre avait pour but d'échanger sur la possibilité d'avoir recours à un médecin salarié. Des conseils ont été donnés sur la méthode, ainsi que sur les contacts à prendre pour entamer une telle démarche. Le conseil municipal se dit favorable à faire une étude sur le coût de revient d'un tel projet.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à ce qui est prévu dans les baux signés avec les différents locataires, et sans décision contraire du conseil municipal, les loyers des logements communaux sont révisibles chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Avec 17 voix pour et 8 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas porter la question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Ainsi, les loyers des logements communaux seront révisés, comme prévu dans les baux, au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Habituellement, un pot est organisé, fin décembre, avec l'ensemble du personnel communal et les élus. Cette année, pour des raisons sanitaires, ce rassemblement ne pourra pas avoir lieu. Le conseil municipal décide d'utiliser le budget prévu pour cette manifestation pour offrir un panier garni à chacun des agents.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.*